

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PADD – SECTEUR EST

Chevigny-Saint-Sauveur – 6 novembre 2017



**180
participants**



Communes du secteur Est

Bressey-sur-Tille
Chevigny-Saint-Sauveur
Crimolois
Magny-sur-Tille
Neuilly-lès-Dijon
Quetigny
Saint-Apollinaire
Sennecey-lès-Dijon
Quartiers Université et
Grésilles de Dijon

En présence de :

M. Pierre PRIBETICH, Premier Vice-Président de Dijon Métropole délégué à l'Habitat, à l'Urbanisme et au PLUi-HD

M. Michel ROTGER, Maire de Chevigny-Saint-Sauveur

M. Jean-Patrick MASSON, Conseiller communautaire de Dijon Métropole délégué au patrimoine, aux réseaux, à l'environnement et aux déchets ménagers

Le présent compte-rendu a pour objet de restituer les remarques ou questions formulées par les participants. Ces débats ne font pas systématiquement l'objet de réponses à ce stade de l'élaboration du PLUi. Ils seront cependant analysés dans le cadre des études d'élaboration du PLUi-HD et relayés dans le bilan de la concertation avant l'arrêt du projet.

Synthèse des échanges

Remarques générales sur le PLUi-HD :

- **« Qui élabore le PLUi-HD ? »**
Dijon Métropole élabore le PLUi-HD sous le pilotage des élus métropolitains et en étroite collaboration avec les élus communaux. Il est précisé que les services sont accompagnés dans leurs travaux d'études et d'élaboration par un groupement de bureaux d'études indépendants : DBW (urbanisme), Even Conseil (environnement) ainsi que d'un cabinet d'avocats (Parme avocats) pour l'écriture et la vérification juridique des documents produits. Le cabinet Rouge Vif Territoires appuie de son côté la Métropole sur le dispositif de concertation et la communication autour du PLUi-HD.
- **« Quelle articulation entre le PLUi-HD et le SCoT ? »**
Le PLUi-HD doit être compatible avec les orientations et les objectifs définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais. Ce schéma d'aménagement du territoire est établi à une échelle plus vaste que celle de la Métropole. Le SCoT en vigueur a été approuvé le 4 novembre 2010 ; il est en cours de révision.
- **« Le PLUi-HD modifiera-t-il des choix opérés lors de l'implantation de certains équipements ? Un participant évoque ainsi l'AFPA de Chevigny-Saint-Sauveur et sa problématique d'accès et d'insertion dans le quartier. »**
Le PLUi-HD n'a pas vocation à remettre en cause les autorisations d'urbanisme déjà accordées. Il cadrera en revanche les projets d'aménagement ou de développement soumis à la Métropole après l'adoption du PLUi-HD en 2020.

Remarques générales sur la concertation

- **« Quels sont les acteurs mobilisés dans le cadre de la concertation ? »**
Les acteurs mobilisés sont des associations, des acteurs institutionnels, des entreprises, des professionnels intervenant sur différents champs (habitat, déplacements, environnement, cadre de vie, économie, etc.) et représentatifs de la diversité des activités du territoire. Les habitants de la Métropole sont invités à participer à titre individuel et/ou à travers des mandats (conseil municipal des jeunes pour les enfants et conseil citoyen ou de quartier).
- **« Pourquoi une partie des débats de la plateforme participative est-elle fermée ? »**
*Les débats concernant le diagnostic du PLUi-HD sont en effet terminés. Les questionnements étaient spécifiques à cette étape. En revanche, les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont, quant à eux, ouverts.
En tout état de cause, toute question peut être formulée sur cette plateforme collaborative, qu'elle relève du diagnostic ou du PADD.*
- **« La concertation sera-t-elle réalisée dans toutes les communes ? »**
La plateforme participative permet à l'ensemble des habitants du territoire de contribuer sur le projet de PLUi-HD tout au long de son élaboration. Les réunions

publiques organisées au siège de la Métropole ou dans les trois secteurs sont par ailleurs ouvertes à tous.

Un registre de concertation ainsi qu'un dossier comprenant les études en cours sont également à disposition dans toutes les mairies, ainsi qu'au siège de Dijon Métropole.

Remarque générale sur le secteur Est

- « Chevigny-Saint-Sauveur est une zone urbaine dense. Le PLUi-HD devra prendre en compte cette spécificité en prévoyant des aménagements adaptés et calibrés à la taille de la commune. »

Remarques sur les mobilités

- « **Le déploiement du réseau de transports en commun sur Chevigny-Saint-Sauveur n'a pas été réalisé concomitamment avec son développement urbain.** L'offre de mobilité n'apparaît pas en adéquation avec son poids démographique au sein de la Métropole. Deux heures de transport en commun sont ainsi nécessaires pour rejoindre Longvic depuis Chevigny. Tandis que **des embouteillages importants sont observés** entre Chevigny-Saint-Sauveur et les villes voisines. Il apparaît ainsi nécessaire de réfléchir à des solutions pour fluidifier le trafic sur ces axes, souvent saturés, afin d'améliorer les circulations entre les communes. »
- « **Le réseau de transports en commun semble saturé sur la Métropole.** Ne faut-il pas limiter la densification de l'habitat autour des axes principaux comme le tramway ? »
- « **Des difficultés de mobilité sont observées pour certaines personnes en situation de handicap.** L'offre de transports en commun disponible, associée à un manque d'établissements spécialisés de proximité, ne leur permet pas toujours de rejoindre aisément leurs lieux de vie, de scolarité ou de travail. Le PLUi-HD doit également veiller à intégrer ces problématiques au cœur de ses réflexions et ne pas uniquement se concentrer sur le réseau de pistes ou de bandes cyclables. »
- « **Le PLUi-HD a-t-il produit un bilan de l'existant ?** quels sont par exemple **les impacts de la LINO** sur les circulations dans le territoire de la Métropole ? Comment ne pas reproduire les erreurs faites sur les circulations douces dans le secteur de Valmy (absence de trottoir) ? »
Le réseau de transports de Dijon Métropole est identifié parmi les meilleurs des grandes agglomérations françaises. La collectivité consciente de ces imperfections intervient de manière continue en faveur de l'amélioration de l'offre disponible et de l'efficacité de la desserte. Dans cette logique, elle a décidé d'intégrer le Plan de Déplacements Urbains au sein du PLUi-HD. Grâce à ce document, c'est tout le dispositif de transport et déplacements (train, tram, bus, vélo, piéton, voiture) de la Métropole qui peut être réfléchi en articulation avec le développement urbain. C'est dans ce cadre de travail et de réflexion que sont effectivement produits des bilans pour envisager les ajustements nécessaires.
- « Concernant les **équipements**, le PLUi-HD détermine uniquement les règles d'implantation dans une commune ou un quartier. »

Remarques sur démographie et l'habitat

- « Chevigny-Saint-Sauveur est passée en quelques dizaines d'années de 5 000 habitants à 11 000 habitants. Si ce niveau de **croissance démographique** doit se poursuivre, il faut l'accompagner par une série d'actions sur les déplacements et l'habitat. Cette réflexion doit être menée collectivement afin de trouver les meilleures réponses. »

Remarques sur l'environnement

- « Certains **espaces naturels** devraient être davantage mis en valeur comme par exemple le bois de Chevigny-Saint-Sauveur. »
- « La prise en compte des **zones agricoles** de Chevigny-Saint-Sauveur est également importante au sein du PLUi-HD. Sur cette question il faut pouvoir réfléchir au maintien ou au développement d'espaces dédiés au **maraîchage**. »

Remarques sur l'économie

- « Certaines **zones d'activités** devraient bénéficier d'un aménagement plus qualitatif comme la zone de Valmy où les circulations ne sont pas faciles, notamment sur les trottoirs. »